

PV de séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2024

Salle Desoubsdanes

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 12 septembre 2024.

Présents : Emmanuel BASSOT (arrivé à 19h45), Sylvia BOYER, Emmanuelle CANELLAS, Aurélie CARDOSO, Chantal CHABOT, Stéphane DUNAUD (arrivé à 19h30), Jean Paul GARREAU, Jean Claude LATHIERE, Patrick NENERT, Jean Pierre PATAUD, Evelyne PINTO, Laurence ROULAUD, André SOURY, Pierre VARACHAUD.

Excusés : Mathilde CARDINAL, Cyril COTTIN, Sylvia DUDOUE, Patrick GROLEAU, Julien MARIE

Procurations : Emmanuel BASSOT à Patrick NENERT, Mathilde CARDINAL à Emmanuelle CANELLAS, Cyril COTTIN à Jean Claude LATHIERE, Sylvia DUDOUE à André SOURY, Patrick GROLEAU à Pierre VARACHAUD, Julien MARIE à Aurélie CARDOSO.

Votants : 18

Emmanuelle CANELLAS est désignée secrétaire de séance.

Début de séance : 19h.

M. le Maire soumet au vote le PV du 29/05/2024, 16 voix POUR et 1 Abstention Mme ROULAUD et 1 voix contre Mr PATAUD : Mr Pataud fait remarquer qu'il a été oublié sur la liste des élus présents et trouve le PV succinct.

Dossier 1

Aménagement du restaurant scolaire : avenant 1 du lot 2

Il est nécessaire de procéder à un avenant qui a pour objet une moins-value pour la non réalisation de peinture de grilles de ventilation extérieures et une plus-value pour la réalisation de peinture supplémentaire sur le plafond de la salle des petits et des 4 radiateurs.

Attributaire : SAS ROUGIER BATIMENT 2 bis Auguste Gagne 87203 SAINT JUNIEN.

Montant du marché initial du 18/12/2023	: 5 732,04 € HT
Montant de l'avenant N°1	: 499,87 € HT
Montant du nouveau marché	: 6 231,91 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 17 voix POUR, 1 Abstention Mme Roulaud.

Dossier 2

Aménagement du restaurant scolaire : avenant 1 du lot 8

Il est nécessaire de procéder à un avenant qui a pour objet une moins-value pour la suppression de la dépose du sol PVC existant.

Attributaire : SARL JC VACHER Route de Villers 36130 DEOLS.

Montant du marché initial du 18/12/2023	: 6 633,60 € HT
Montant de l'avenant N°1	: -507,40 € HT
Montant du nouveau marché	: 6 126,20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 17 voix POUR, 1 Abstention Mme Roulaud.

Mr Le Maire fait remarquer qu'avec les deux avenants c'est une opération qui s'équilibre.

Mr Le Maire nous informe que l'inauguration du restaurant scolaire aura lieu le 8 novembre prochain à 11h, les invitations seront envoyées prochainement.

Dossier 3

TFPB : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation

Suite au vote par la Communauté de Communes Ouest Limousin le 28/08/2024 de la délibération sur l'exonération de la TFPB, le Conseil municipal doit délibérer afin d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation. La délibération doit être prise avant le 01/10/2024 pour que les avantages soient accordés aux entreprises créées en 2025 à partir des taxes foncières 2026. L'exonération s'applique pendant 5 ans puis pendant 3 ans un abattement dégressif de 75% la première année, 50% la deuxième année et 25% la troisième année.

Mr Le Maire fait un rappel du champ d'application.

Mr Pataud exprime son mécontentement envers l'Etat qui « fait des cadeaux avec l'argent des contribuables, car l'Etat ne compense pas cette perte financière pour les communes », l'Etat devrait prendre ses responsabilités. Mr Pataud ne votera pas contre puisqu'il s'agit d'aide pour la création d'entreprise sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

Dossier 4

Renouvellement du bail emphytéotique avec le CEN

Mr le Maire rappelle que le précédent bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine est arrivé à échéance. Il est donc proposé de le renouveler dans les mêmes termes. Le Bail s'applique sur deux parcelles communales situées sur le Lande des Jarosses :

- Section B N°510 De Champagnac 41a 40ca Lande
- Section B N° 513 De Champagnac 11a 30ca Lande

Le bail a pour objet la conservation et l'amélioration du site dans lequel se trouve le bien loué, par la maintenance d'un milieu ouvert propice au maintien et au développement d'une faune et d'une flore variées et originales. Un récapitulatif des travaux réalisés a été transmis par le Conservatoire.

Ce bail serait consenti pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature du bail, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 1€ symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

Dossier 5

Vente partielle de la parcelle AC n°14

Mr Le Maire fait part de la demande de M. Blanchet Dominique du 11/07/2024 qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section AC N° 14 allée du Muguet, d'une surface de 408m², afin de permettre un accès libre à son garage. En effet l'accès à l'habitation se fait sur une parcelle appartenant à la commune. Mr Blanchet a fait réaliser un plan de bornage à ses frais. Le prix de vente proposé est de 2€/m².

Mr Pataud intervient pour un rappel sur la procédure normale lors d'une demande de vente de parcelle appartenant à la commune. En effet le bornage n'aurait pas dû être fait par Mr Blanchet avant la décision du Conseil Municipal puisque si le Conseil Municipal ne vote pas pour la vente ce dernier serait mis en difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 17 voix POUR, 1 Abstention Mr PATAUD

Dossier 6 Candidature au label Villes et Villages étoilés

Mr le Maire propose de candidater au label national des villes et villages étoilés. En effet le PNR a proposé de déposer notre candidature dans le cadre de l'aménagement de l'éclairage public et notamment de la coupure nocturne. Les frais pour candidater s'élèvent à 50€ TTC. En cas de labellisation, la commune pourra communiquer par des panneaux d'entrées de ville qui seront à sa charge (environ 80€ le panneau).

Mr Garreau fait part que l'extinction de l'éclairage public n'est pas un « concours », mais si ce dernier a été mis en place c'est surtout pour la maîtrise des coûts, de plus ce serait une pollution visuelle de plus et cela n'apporte rien de plus à la commune. Il serait peut-être plus utile de réfléchir à une Charte de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR, 5 Abstentions (Mme Boyer, Mme Chabot, Mme Cardoso, Mr Marié, Mme Pinto) et 3 Contre (Mme Roulaud, Mr Garreau, Mr Pataud).

Arrivée de Mr Dunaud à 19h30.

Décisions du Maire du 2^{ème} trimestre 2024 :

- La vente du Dodge (vieux camion de Pompier)
- Renouvellement de la convention fourrière avec la SPA
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement Sadi Carnot
- Loyer 1^{er} étage Bâtiment Marsaud La Poste : Mr Pataud fait remarquer que le loyer n'est vraiment pas cher surtout que le ménage est compris dans le loyer pour 1h/semaine. Pour rappel ce local est loué par la poste pour que les agents puissent manger le midi. Le Loyer est de 165€/mois ménage compris, la poste a les moyens de payer, une demande de révision de loyer est demandé pour 2025.

Arrivée de Mr Bassot à 19h45.

Intervention de Mr Soury sur le document fourni par VBG, en 2025 mise en place de la télé relève une puce sera installée à chaque compteur et à l'aide d'un smartphone on pourra suivre la consommation. Il faut s'attendre à une hausse des tarifs d'ici 2026.

Mr Pataud fait remarquer que depuis 2024 il y a une tarification incitative mais au vu des documents il apparaît que ce sont les plus gros consommateurs qui semblent avantagés.

Mr Lathière signale qu'il va prendre contact avec le département au sujet d'un arrêt de BUS scolaire dont l'arrêt est dangereux, il demande à l'assemblée si d'autres arrêts semblent problématique afin de rassembler la demande.

Mme Roulaud intervient et propose qu'un groupe se charge peut-être de faire le tour des différents arrêts et qu'ils soient réévalués régulièrement. Il est très difficile d'avoir des interlocuteurs mais elle se propose pour se renseigner sur les personnes à contacter.

Fin de séance 20h00.